

# **The Future of Work**

Edited by Christian Suter,  
Jacinto Cuvi, Philip Balsiger,  
Mihaela Nedelcu



Published with the financial support of the Faculty of Arts and Humanities of the University of Neuchâtel and the Swiss National Science Foundation.

Published by

Seismo Press, Social sciences and social issues AG, Zurich and Geneva  
www.seismopress.ch | books@seismopress.ch

Seismo Press is supported by the Federal Office of Culture for the years 2021–2024.

Text © The authors 2021

ISBN (Print): 978-3-03777-244-7

ISBN (PDF): 978-3-03777-818-0

DOI 10.33058/seismo.30818

Cover: Wessinger und Peng, Zurich and Stuttgart  
The cover is based on the poster made for the congress  
“The Future of Work” by Salomé Donzallaz, Neuchâtel



This license allows reusers to copy and distribute the material in any medium or format in unadapted form only, for noncommercial purposes only, and only so long as attribution is given to the creator.

## 10 Éloignement de l'emploi : trois dimensions du registre de la honte

Jean-Pierre Tabin, Monika Piecek, Isabelle Probst  
et Céline Perrin<sup>1</sup>

La honte. Cela ne crie pas. C'est un refroidissement. (Difficultés, Henri Michaux 1930)

He had joined the brigade of the damned, he told himself, and from now on he would be looked upon as one of those crippled, distorted people who no longer counted as full-fledged members of the human race. (4321, Paul Auster 2017)

### 10.1 Introduction

Les allocataires de prestations de l'État social rendent fréquemment visibles dans l'espace social des sentiments tels que la honte, la gêne, la culpabilité ou l'embarras (De Gaulejac 1996; Tabin et al. 2010). Cette expression d'affects – par un discours, une hexis corporelle – a par exemple lieu lors de contact avec des agent·e·s de l'État social (Driessens 2010). Nous l'avons nous-même régulièrement entendue dans les entretiens de recherche que nous avons menés avec des personnes en contact avec l'assurance invalidité suisse (AI), un dispositif social public habilité à décider si une personne est « invalide », « partiellement invalide » ou « valide ». Précisons que l'invalidité est définie comme une « diminution [permanente ou à long terme] de l'ensemble ou d'une partie des possibilités de gain [...] [qui] résulte d'une atteinte à sa santé physique, mentale ou psychique et [qui] persiste après les traitements et les mesures de réadaptation exigibles » (Loi fédérale sur la partie générale du droit des assurances sociales, art. 7 et 8). Si le retour à une « capacité de gain »

---

1 Une version antérieure de ce chapitre a paru en anglais: Tabin, Jean-Pierre, Piecek, Monika, Perrin, Céline, & Probst, Isabelle. 2019. Three Dimensions in the Register of Shame. *Review of Disability Studies. An International Journal* 15(3), <https://rdsjournal.org/index.php/journal/article/view/871> (4.3.2021).

semble possible, l'AI peut proposer aux assuré-e-s des programmes de « réadaptation », organisés par des prestataires (Piecek et al. 2017) qui poursuivent des objectifs de retour sur le marché de l'emploi, donc de re-marchandisation (Holden 2003 ; Offe 1984). Des pensions (partielles ou complètes, selon le degré d'invalidité) sont versées aux personnes catégorisées invalides.

Du point de vue sociologique, cette pratique du registre de la honte par des personnes dont la capacité de gain est diminuée en raison d'atteintes à la santé et dont l'avenir dans l'emploi est devenu hypothétique n'est guère surprenante, et ce pour deux raisons intriquées. D'une part, parce que la Suisse comme les autres sociétés contemporaines est traversée par des logiques qui mettent en valeur les capacités ; elles dévalorisent les personnes qui ne réussissent pas, pas complètement ou plus à correspondre aux normes dominantes (Stiker 2005), notamment en matière d'emploi durant l'âge dit « actif ». La discrimination sociale basée sur les capacités – le capacitisme – les place en situation inférieure (Campbell 2009 ; Goodley 2014). Les personnes qui ne répondent pas aux attentes concernant la performance sont en effet systématiquement décrites par la négative, comme incapables, handicapées, infirmes ou invalides. Il n'est guère étonnant que cette expérience les affecte. La référence à la honte, la gêne, la culpabilité ou l'embarras est une réaction logique en situation de rupture avec la norme de l'emploi, d'autant plus en interaction avec des personnes qui se considèrent et sont considérées comme « capables ».

D'autre part, les nombreux changements récents des politiques suisses en matière d'invalidité, avec leur litanie de discours sur l'abus de prestations sociales (Ferreira et Frauenfelder 2007 ; Frauenfelder et Togni 2007), ont mis l'accent sur la responsabilité des personnes qui font valoir leurs droits sociaux. Ce sont des injonctions à se rétablir, à améliorer son employabilité ou à s'ouvrir à une plus grande palette de professions, ou encore à cesser de compter sur les prestations de l'assurance invalidité (Piecek et al. 2019 ; Probst et al. 2016). Ce type d'encadrement moral, aujourd'hui dominant dans le discours politique du Nord global, a joué un rôle central dans la mise en œuvre de programmes d'activation visant à réintégrer rapidement les personnes invalides, au chômage ou à l'assistance au marché du travail (Parker Harris et al. 2014 ; Yates et Roulstone 2013). Ces programmes visent à modifier les comportements individuels et sont définis comme des moyens de surmonter la « culture de l'assistance » (OECD 2009). Les personnes qui demandent des prestations ne sont dès lors pas considérées comme des victimes de l'insécurité socio-économique liée à leur position sociale, mais comme des risques financiers pour les régimes sociaux. Comme le fait remarquer Skeggs (2004, 82), '[under liberal policy frameworks], those who cannot perform their state-defined "duty" are thus morally suspect'. Les personnes

que nous avons rencontrées nous ont donc logiquement parlé des émotions négatives qu'elles ont éprouvées, et parfois disent toujours ressentir en raison de leur éloignement de l'emploi et de leur confrontation aux dispositifs de l'assurance invalidité.

À l'analyse, on s'aperçoit toutefois que la pratique du registre de la honte dans le discours des personnes rencontrées en entretien est plus complexe qu'il n'y paraît. Dans ce chapitre, nous allons montrer que si le recours au registre de la honte ne remet pas frontalement en question les hiérarchies capacitistes, il déplace les significations attachées à l'invalidité. Nous allons le voir à l'aide d'une analyse faisant ressortir trois dimensions du registre de la honte (le positionnement social, le jugement social et l'effet-miroir). Mais d'abord, nous allons faire un rapide état de la littérature sociologique sur la honte et expliquer notre méthodologie.

## 10.2 Aspects théoriques

Au cours de la dernière décennie, la littérature scientifique traitant de la honte s'est considérablement enrichie dans le contexte de ce que certain·e·s auteur·e·s appellent le « tournant affectif » des sciences sociales (Clough et Halley 2007 ; Lordon 2013). Les différentes analyses se situent souvent au carrefour de théories psychologiques et sociologiques.

Remarquons d'abord que la honte est définie de manière plus ou moins spécifique. Si certain·e·s auteur·e·s tiennent à la distinguer notamment de la culpabilité, de l'humiliation ou de l'embarras (Biddle 1997 ; Probyn 2005), d'autres soulignent au contraire la nature perméable des expériences émotionnelles et mettent en garde contre le risque de réification des catégories lié à des définitions trop circonscrites (Barrett 2016). Selon ces scientifiques, les émotions coexistent et s'interpénètrent de manière dynamique en fonction du contexte de l'interaction (Kosofsky Sedgwick 1993 ; Munt 2008). Pour Scheff (2000, 96), la honte est dès lors 'a large family of emotions that includes many cognates and variants, most notably embarrassment, humiliation, and related feelings such as shyness, that involve reactions to rejection or feelings of failure or inadequacy'. Nous adoptons dans ce chapitre ce point de vue qui permet de rendre compte de l'expérience des personnes que nous avons interrogées et d'inclure tout l'éventail des termes qu'elles ont utilisés.

D'un point de vue sociologique, la honte est un affect lié à la position sociale des individus et aux expériences qui en découlent (Loveday 2016 ; Skeggs 1997). Cet affect est façonné par l'histoire et la culture, mais également par les normes et valeurs sociales dominantes. À cet égard, comme le relève Ahmed

(2004, 107), la honte peut être appréhendée comme ‘the affective cost of not following the scripts of normative existence’. L’expérience des personnes que nous avons rencontrées et qui sont en contact avec l’AI correspond à cette définition, car l’assurance n’intervient pour les adultes que si une atteinte à la santé physique, psychique ou mentale est constatée qui risque d’obliger une personne à quitter définitivement le monde de l’emploi, ou à ne plus pouvoir effectuer les tâches domestiques. Il y a donc une déviation par rapport au cours considéré comme normal de l’existence, le retrait de l’emploi pour d’autres raisons que « faire famille » n’étant normalisé qu’à partir de l’âge de la retraite et l’incapacité des adultes n’étant socialement attendue que dans le grand âge (en 2016, le taux d’activité net de la population dite « active » de quinze à soixante-quatre ans est de 81,3 % en Suisse<sup>2</sup>). Nous allons analyser dans la suite de ce chapitre comment cette déviation est expérimentée.

D’autres perspectives nous permettent d’approfondir notre compréhension de la honte. La perspective interactionniste a depuis ses textes fondateurs (Goffman 1973 ; Mead 1963) mis l’accent sur le caractère réflexif et interpersonnel de cet affect. Elle met en lumière que la honte est liée à la fois à un jugement sur soi et au regard d’autrui, ou à l’anticipation de ce regard, ce qui signifie qu’elle implique non seulement une conscience des normes sociales, mais encore du jugement des autres. Elle résulte dès lors d’une appréciation morale dans laquelle la personne imagine le regard disqualifiant que d’autres (réel·le·s ou imaginé·e·s, présent·e·s ou absent·e·s) portent sur elle. Cela signifie que les actrices et acteurs sociaux répondent aux situations autant en fonction d’interactions sociales que de leurs anticipations ou projections. Les personnes qui sont en contact avec l’AI, dans un contexte politique marqué depuis bientôt trente ans par de multiples débats sur cette assurance<sup>3</sup> largement relayés par les médias, savent que le regard d’autrui sur leur situation n’est pas uniquement marqué par la bienveillance, et qu’il peut être disqualifiant. Il faut rappeler ici que le mode de financement de l’AI, fondé sur un taux de cotisation fixe et sur l’absence de fortune propre (à l’exception d’un fonds de compensation dont le rôle est de garantir des liquidités) est précaire (Fracheboud 2015) et que « les personnes considérées comme invalides sont [...] désignées [depuis le milieu des années 1990] comme responsables de l’augmentation des coûts » (Probst et al. 2015, 108). Dans une perspective interactionniste, ces débats ont des effets sociaux et peuvent produire de la honte, puisque le discours

2 Source : Office fédéral de la statistique, 03 – Travail, rémunération / Structure de la population active / Taux d’activité net / 2016, [www.atlas.bfs.admin.ch/maps/13/fr/12954\\_8756\\_127\\_119/21287.html](http://www.atlas.bfs.admin.ch/maps/13/fr/12954_8756_127_119/21287.html) (03.03.2021).

3 Six révisions majeures de la loi mises en chantier, dont quatre ont abouti à un changement législatif.

social sur les personnes considérées comme invalides, comme celui sur les pauvres, tend à expliquer leur situation, et par extension celle de l'assurance, par des défaillances individuelles.

Dans ce contexte, l'argument du mérite, ou en l'occurrence de son absence, se conjugue avec le discours sur le parasitisme : les bénéficiaires sont en effet parfois définis par les médias, le public, les politiques ou les institutions sociales comme des « paresseux », des « abuseurs », des « profiteurs », comme à l'occasion de la votation populaire sur la 5<sup>e</sup> révision de l'AI (Ferreira 2015). Ces discours stigmatisants légitiment le contrôle, récemment renforcé avec l'introduction d'une révision systématique des pensions et avec l'obligation faite aux assuré-e-s de « prendre toutes les mesures pour éviter de bénéficier des prestations de l'assurance » (Despland 2012, 77). Comme s'en vante le gouvernement helvétique, depuis « le 1<sup>er</sup> janvier 2008, l'AI mène une lutte active [...] contre les abus dans l'assurance [...] qui peut se décomposer en quatre phases : l'identification des cas suspects, l'enquête et les examens approfondis, la surveillance en tant que dernier moyen d'enquête et de constitution de la preuve et, enfin, l'application du droit des assurances et de mesures pénales » (Conseil fédéral 2017, 4). Les autorités participent depuis de nombreuses années à diffuser l'idée qu'un nombre potentiellement significatif d'invalides perçoit ou tente d'obtenir des prestations indues, jetant un discrédit sur l'ensemble des bénéficiaires de pensions. Cela explique en partie le contexte qui fait qu'un lien est réalisé entre honte et invalidité.

La honte n'est alors pas qu'un affect, c'est un outil moral (Chase et Walker 2013). À l'image des 'politics of resentment', elle forme 'an exclusionary emotional and social framework that traps minority identities and people experiencing multiple deprivations in its belief system and practices' (Hughes 2015, 996). En ce sens, la honte, l'humiliation comme le dégoût permettent de maintenir la frontière entre le « normal » et l'« anormal » en reconstituant ce qui est acceptable, comme le démontre Moore (2016) à l'exemple des processus d'humiliation des personnes ayant transgressé les normes de genre. Cette politique des émotions (Skeggs 1997), qui est également une économie morale (Skeggs 2009), confère de la valeur à certaines personnes aux dépens d'autres.

Dès lors, la honte agit comme un régulateur social qui (re)produit des hiérarchies sociales et des inégalités. C'est un pouvoir subtil incitant à l'auto-régulation des comportements et à la normalisation des conduites (Baker 2013; Creed et al. 2014), parce que 'we are not merely "done in" by those who have power; rather, we are all "doing" power' (Fox 2014, 343–344). Si Scheff (2000) soutient que la honte est un ciment qui unit la société, Walker (2014, 191) estime qu'elle 'might be better described as cement reinforcing

structures of inequality and perpetuating poverty'. Cela signifie que la honte naturalise les stratifications sociales: elle fait « vivre sur le mode du péché originel et de l'indignité essentielle des différences qui [...] sont le produit de conditionnements sociaux » (Bourdieu et Delsaut 1975, 36), ce qui a pour conséquence que les personnes qui la vivent « contribuent, souvent à leur insu, parfois contre leur gré, à leur propre domination en acceptant tacitement les limites imposées » (Bourdieu 1998, 60). C'est le « sens de sa place » sociale qui s'éprouve: la honte de celle ou de celui qui se sent déplacé-e ou l'aisance associée au sentiment d'être à sa place (Bourdieu 1997). La honte reflète la conscience qu'une personne a de sa position sociale, c'est 'an embodied sense of self-judgment' (Barrett 2016, 5).

En résumé, la honte est une dimension d'un habitus, liée à un positionnement dans l'espace social. Elle se développe dans les contextes qui considèrent comme inférieures certaines positions sociales, l'une des logiques inhérentes à ces processus étant la hiérarchisation des individus en fonction des capacités. Lorsqu'elle est incorporée par les personnes occupant ces positions sociales, elle devient un puissant outil de reproduction des hiérarchies. Toutefois, la recherche poststructuraliste a montré que comme la honte construit l'individu comme sujet (Fullagar 2003; Munt 2008), elle pourrait être une ressource pour questionner les rôles sociaux. La honte, selon ce point de vue, n'est pas seulement une émotion négative (Chase et Walker 2013), voire débilante (Weiss 2010), elle affecte de manière plus ambivalente la représentation de soi. Nous allons voir ce qu'il en est dans la suite de ce chapitre.

### 10.3 Méthodologie

Ce chapitre s'appuie sur trente-trois récits de personnes ayant participé à des programmes de réadaptation professionnelle de l'AI suisse récoltés entre février 2016 et janvier 2017 dans le cadre du projet *Le nouveau paradigme de l'assurance invalidité suisse* financé par le Fonds national suisse de la recherche scientifique. Le but de la recherche était de comprendre l'expérience que font les personnes concernées des récentes réformes de l'AI (Piecek et al. 2019).

Nous avons récolté une large palette d'expériences de réadaptation avec l'AI de manière à respecter les principes posés pour la sélection d'échantillons qualitatifs de cas multiples (Glaser et Strauss 1967; Pires 1997). Au cours du processus de recrutement des participant-e-s, nous avons contacté près d'une centaine d'organisations comme des associations de personnes malades ou en situation de handicap, des fondations, des groupes de soutien, des syndicats, des structures résidentielles psychosociales ou des services sociaux, et leur avons

demandé, dans le respect des critères éthiques, de relayer nos sollicitations d'interviews. Malgré le nombre de contacts amorcés, nous avons éprouvé certaines difficultés à recruter des participant·e·s. Nous avons eu des refus à cause de situations personnelles particulièrement difficiles (en termes de santé ou de conflit avec l'AI), ou de la crainte que les informations transmises lors de l'entretien reviennent aux oreilles des agent·e·s de l'AI.

Nous avons rencontré treize femmes et vingt hommes âgé·e·s de vingt à soixante-quatre ans (treize avaient moins de quarante ans, vingt entre quarante et soixante-quatre ans). Ces personnes avaient l'expérience de différents diagnostics d'atteintes à la santé (surdit , douleur chronique, d pression, cancer,  puisement professionnel). Elles  taient   diverses  tapes de leurs contacts avec l'AI : certaines participaient encore   des programmes de r adaptation, d'autres les avaient termin s ; certaines  taient retourn es   l'emploi, d'autres non. La dur e de leurs contacts avec l'AI variait de quelques mois   plus de vingt ans.

Le canevas d'entretien semi-structur  a  t  con u pour mettre l'accent sur l' valuation des interventions de l'AI afin d' viter de reproduire la structure des questionnaires de l'AI sur les troubles de sant  et l' p rience professionnelle. Bien qu'aucune des questions n'ait port  explicitement sur les  motions, onze personnes ont spontan ment utilis  le terme « honte » pour d crire leur  p rience, et vingt-neuf ont fait r f rence   cet affect en utilisant des mots tels que « stigmatisant », « dur », « difficile », « p nible », « humiliant », etc. Ces mises en forme verbales de la honte comprenaient  galement des expressions m taphoriques, comme : « Ce n'est pas quelque chose qu'on crie sur les toits ! »

Tous les entretiens ont  t  enregistr s, transcrits et rendus anonymes. Nous avons identifi  trois dimensions du registre de la honte que nous reprenons dans la suite de ce chapitre (le positionnement social, le jugement social et l'effet-miroir). Au moins une des dimensions appar it dans 29 des 33 entretiens r alis s. La majorit  des personnes ont  voqu  deux dimensions (17 personnes), huit personnes en ont  voqu  trois et quatre personnes n'en ont  voqu  qu'une seule. Nous avons constat  que des attributs comme l' ge, le niveau de scolarit  ou le type de diagnostic ne sont pas associ s   un type particulier de discours sur la honte. Autant les personnes qui tirent un bilan positif de l'intervention de l'AI que celles qui consid rent que l'action de l'assurance a  t  inutile ou a p jor  leur  tat de sant  relatent des  p riences de honte. Le seul  l ment qui semble jouer un r le est l'appartenance de sexe : nous avons en effet constat  que parmi les personnes ayant  voqu  les trois dimensions du registre de la honte, les femmes sont majoritaires (6 personnes sur 8).

## 10.4 Première dimension de la honte : le positionnement social

Les personnes que nous avons rencontrées nous ont expliqué avoir, après l'atteinte à la santé qui les a éloignées de l'emploi, redouté le contact avec l'AI à cause du (re)positionnement social qu'il implique. Dans le cours normal d'une vie, la grande majorité des personnes n'est en effet jamais en contact avec cette assurance sinon pour payer des cotisations, qui sont obligatoires. Devoir s'y confronter est une expérience qualifiée d'« impossible », d'« inconcevable » ou de « choquante ». C'est ce que relève Martine (infirmière<sup>4</sup>, 47 ans) : « Au début, je ne voulais pas y aller parce que je me suis dit : « Je n'ai rien à voir avec l'invalidité, je suis juste en burn-out, j'ai besoin d'un peu de temps pour m'en remettre ». » Ivana (en reconversion professionnelle dans le secteur administratif, 34 ans) confirme que la confrontation à l'AI a été une remise en question de sa valeur sociale : « Je l'ai mal pris. Je me suis sentie inutile. [...] J'avais l'impression d'être... pas vraiment une moins que rien, mais presque. » Décrit souvent à travers des métaphores spatiales descendantes (chuter, tomber, retomber, atterrir), ce repositionnement parfois soudain à une place inférieure de l'espace social est porteur d'une forte charge symbolique. Comme l'a souligné Probyn (2005 : x), la honte qui en découle 'puts one's self-esteem on the line and questions our value system'.

L'entrée en contact avec l'AI est une rencontre avec un lieu de pouvoir (Bourdieu 2012). L'AI à travers ses agent-e-s a le monopole d'attribuer un statut (in/valide), de catégoriser (valide, partiellement ou totalement invalide) et de juger (peut ou non recevoir une pension, participer à des programmes de réadaptation, etc.), ce qui fait de cette institution la garante d'un ordre. Les personnes s'adressant à l'AI savent qu'elles sont confrontées à une institution publique qui possède la légitimité de les placer sur une échelle d'in/capacité, et que cette rencontre va influencer durablement sur leur position sociale : elle va leur ouvrir – ou non – des droits à des services sociaux et financiers qui vont peser sur leur qualité de vie.

Les individus sont doublement démunis dans cette confrontation où se joue leur futur dans l'emploi. D'une part, ils n'ont pas d'autre choix, vu leur positionnement nouveau en regard des normes de capacité, que de s'adresser à l'AI pour trouver de quoi vivre en dehors de l'emploi (la pension complète peut permettre d'atteindre le minimum vital) ou pour recouvrer, via des programmes de réadaptation, une capacité de gain par l'emploi. « Là, je suis obligée de le faire, [...] c'est juste que je suis obligée », souligne Ivana (en

4 Les professions indiquées sont celles que les personnes occupaient au moment de l'entretien.

reconversion professionnelle dans le secteur administratif, 34 ans). Comme le relève Brigitte (stagiaire dans un secrétariat, 55 ans) : « Personne n'a envie d'être à l'AI [...], c'est que ça fait partie d'un traitement, comme l'insuline quand on est diabétique. » Pour Sonia (rentière AI, 46 ans), « une personne sensée ne la ferait pas, cette demande ». D'autre part, l'AI leur signifie systématiquement qu'elles ne sont qu'un individu face à une institution. Par exemple, les systèmes de classification de l'assurance ne leur sont pas communiqués. Les courriers de l'AI sont écrits dans un langage juridique abscons. Les agents-e-s changent et l'institution est difficile à joindre. Marie (en attente de décision de l'AI, 48 ans) décrit ainsi comment sa honte a été nourrie :

Depuis 2012, il n'y a plus personne. Plus personne ne s'occupe de mon dossier. [...] Et c'est terrible ça, vous avez l'impression que vous n'existez plus. Vous n'êtes plus bonne à rien.

Outre cette confrontation concrète avec le pouvoir, se rendre à l'office AI signifie pour les personnes que nous avons rencontrées institutionnaliser un éloignement du standard de la normalité, donc potentiellement perdre définitivement le statut d'adulte exerçant une activité productive, capable, disposant d'un corps ou d'un psychisme lui permettant d'être à la hauteur des exigences du marché de l'emploi. Si être dans un rapport de dépendance à un employeur semble « normal », la dépendance financière à l'État a pour conséquence de produire de la honte et un sentiment d'exclusion (Fraser et Gordon 1994 ; Young 2003). Cette différence vient sans doute du fait que si l'AI peut dédouaner une personne de l'obligation d'emploi pendant l'âge dit « actif » en fournissant une pension, elle institue un statut vécu comme marqueur de moindre valeur sociale. Comme le dit Jérôme (en formation de conseiller de vente, 46 ans), c'est « un peu difficile de dire que voilà, qu'on est à l'AI, qu'on est comment on dit ça, un peu rabaissé si vous voulez ». Brigitte (stagiaire dans un secrétariat, 55 ans) relève que se « retrouver là, à l'AI, c'est horrible », tandis que Marie (en attente de décision de l'AI, 48 ans) explique : « Quand je me vois maintenant, personne ne pourrait imaginer que j'étais infirmière. [...] Vous imaginez jusqu'où je suis tombée ? C'est terrible. » Cela signifie que le dédouanement de l'obligation d'emploi que permet la reconnaissance du statut d'invalidé n'est pas vécu sur le mode de l'affranchissement des contraintes du monde du travail, mais comme un destin funeste. Jean, 48 ans, ancien aide-soignant et désormais pensionné AI, le relève clairement :

Je l'ai très mal pris quand ils m'ont mis à 100 pour cent à l'AI. J'étais fâché. [...] [L'agent de l'AI] m'a fait comprendre que c'était pour mon bien [...] et [...] qu'il n'y avait pas de honte. [...] Il ne se rend

pas compte que ça peut peser sur mes enfants. [...] les étiquettes, ça reste, [...] c'est très lourd, les étiquettes.

La honte surgit également à cause du processus complexe de dévoilement que le contact avec l'AI implique. Au cours de l'enquête de l'AI, les personnes doivent en effet faire reconnaître que les atteintes à la santé dont elles souffrent diminuent leur capacité de gain. Cela signifie que le contact avec l'assurance implique d'exposer ses problèmes de santé et leurs effets. Cette présentation de soi à travers ses limitations est source de honte. C'est par exemple l'expérience relatée par Helmut (en attente de décision de l'AI, 25 ans) :

Et je lui [à son conseiller AI] ai vraiment expliqué tout, tout, tout, tout. Et même que pour être au bureau à 8 heures, je dois me lever à 5 heures [...] Je lui ai expliqué comment faire pour aller aux toilettes quand on est à moitié paralysé, on ne peut pas aller aux toilettes en 5 minutes, ça prend quarante minutes tous les matins. C'était un peu gênant d'en parler [...]. Donc, je lui ai fait comprendre [...] que je devais faire un massage au ventre pour stimuler les intestins. Enfin, que des trucs comme ça et il était choqué le gars, il n'en revenait pas. Lui, il pensait que j'étais juste quelqu'un qui était assis et puis que mon corps fonctionnait comme quelqu'un d'autre.

De nombreuses recherches sociohistoriques ont montré que le corps handicapé a été socialement constitué comme monstrueux, excessif, contaminé, dangereux ou sans défense (Davis 1995 ; Mitchell et Snyder 2000 ; Shildrick 2002). Le processus de l'AI oblige les potentiel·le·s allocataires à s'identifier à ce « corps handicapé » et à exposer leurs atteintes à la santé afin d'être admissibles aux prestations. Le fait de décrire et de reconnaître les façons dont leur activité est limitée par leur état physique ou mental force les personnes confrontées à des instruments d'évaluation à objectiver leur corps et à se (re)construire comme handicapées (Reeve 2012). L'AI contribue dès lors à une construction du corps comme « anormal », « déviant » et « honteux ». La capacité de travail d'une personne est évaluée en fonction de son écart avec le point de référence « normal » ou « idéal » des politiques sociales. Ces processus font partie intégrante de la conception et de la mise en œuvre de politiques sociales fondées sur l'identification, la catégorisation, la mesure et l'élimination de l'« anormal ». Cette situation n'est pas particulière à la Suisse, on la retrouve par exemple au Royaume-Uni où l'obligation de prouver que le corps est improductif et divergent de la norme a été renforcée au cours de ces quinze dernières années (Goodley et al. 2014).

Ce déplacement et l'identification à une position dominée dans un système qui valorise les capacités a des conséquences multiples, car le passage à

l'AI peut également influencer sur la capacité de jouer d'autres rôles sociaux, par exemple ceux liés à la parentalité ou au rôle traditionnel masculin. Olivier (maître socioprofessionnel, 46 ans) parle en ces termes de ce qu'il lui semblait rester de sa capacité à séduire :

J'avais 28 ans quand j'ai commencé à toucher la rente, donc du coup un homme 28 ans, jeune, pas marié, je me disais : « Mais attends, quelle femme va tomber amoureuse de toi ? » Enfin je veux dire, mais ça, c'était moi. Je me suis réduit au départ avec des idées : « Mais attends, tu es cuit là. Tu es cuit, tu n'as plus de valeur. »

Dans vingt-sept des entretiens que nous avons menés, nous trouvons cette première dimension du registre de la honte : l'assignation à une position sociale dévalorisée, donc, comme nous l'avons relevé dans la partie théorique de ce chapitre, une déviation par rapport au cours considéré comme normal de l'existence qui oriente la personne vers une place inférieure dans la hiérarchie capacitiste. Nos données montrent le rôle joué par l'État dans ce processus d'assignation à la position subalterne et donc dans la production de la honte.

## 10.5 Deuxième dimension de la honte : le jugement social

La deuxième dimension du registre de la honte, présente dans vingt de nos entretiens, est liée au discours généralisé sur l'abus de prestations de l'AI que nous avons évoqué plus haut. Aline (auxiliaire de crèche, 32 ans) relate que lorsqu'elle a contacté l'AI, elle a « culpabilisé ». Sonia (rentière AI, 46 ans) explique « avoir ce sentiment : oui, je suis malhonnête, je profite du système. Oui, d'être un escroc », tout comme Ivana (en reconversion professionnelle dans le secteur administratif, 34 ans) qui a « ce sentiment que les gens te regardent un peu bizarrement. Tu as l'impression d'être comme un profiteur ». Martine (infirmière, 47 ans) fait part d'une expérience similaire : « Voilà, je suis arrivée en 2013 en Suisse, je me suis retrouvée en burn-out, du coup, je suis à l'AI. [...] Mais qu'est-ce qu'on va penser de moi ? » Ces expériences découlent du discours moral sur l'abus de prestations de l'AI ainsi que de la valeur de l'emploi. La conduite visée par la rhétorique de l'abus est la malhonnêteté, puisqu'il s'agit principalement de dissimulation d'éléments et de simulation en vue d'être dédouané-e de l'obligation d'emploi. Il n'est donc pas surprenant que les personnes interrogées expriment la honte qu'elles ressentent d'être soupçonnées d'appartenir à pareil groupe, d'être en bref accusées de ne pas vouloir prendre un emploi.

Tout comme les personnes interviewées par Chase et Walker (2013), celles que nous avons rencontrées font le lien entre leur sentiment de honte et les pratiques d'humiliation dont elles ont été victimes dans différents contextes sociaux. Comme l'explique Yann (rentier AI, 24 ans), « on est tout de suite taxés de profiteurs et tout, de sangsues de la société ». Pour Gabriel (chargé de communication, 41 ans), « ça n'est pas très bien vu. Si vous dites « AI », [...] le soupçon d'abus [...] est assez fort... ». Antonio (maître socioprofessionnel, 36 ans) abonde aussi dans ce sens : « C'est vite les préjugés, et c'est vite des raccourcis : « Ah, tu es à l'AI ? C'est que tu ne veux rien faire ! » » Aline (auxiliaire de crèche, 32 ans) explique avoir été « catégorisée de fainéante, de personne qui n'a pas envie de travailler », Marie (en attente de décision de l'AI, 48 ans) que « les gens disent tous que [...] dès que vous êtes en demande AI, vous êtes un profiteur ».

Le processus d'humiliation passe notamment par une mise en doute du caractère invalidant des difficultés de santé qu'elles expérimentent. Mario (en formation de chef de chantier, 56 ans) relate son vécu en ces termes : « Les gens, ils ne vous croient pas. C'est tout de suite, « celui-là qui veut se mettre à l'AI, il ne veut rien faire ! » [...] Même ma copine [...] ne me croyait pas. » Sonia (rentière AI, 46 ans) raconte à ce propos : « Pour le peu de gens auxquels je l'ai dit, ils avaient tous la remarque : « [...] Ça ne se voit pas que tu es malade. » Je dis : « Pourquoi ? Je dois être amputée des deux jambes pour qu'on me... ? » » Ces discours vont parfois jusqu'à questionner l'existence même de la maladie, notamment en cas de diagnostic psychique. Pour certaines des personnes interviewées, cela revient à leur attribuer la responsabilité de la maladie : « Quand on est atteint d'une maladie psychique, c'est tout juste si l'on n'est pas coupable de ce qui nous est arrivé » (Dominique, libraire, 43 ans). Le processus de l'AI, qui repose sur une capacité toujours présumée, est du même ordre : une personne doit prouver que l'atteinte de santé dont elle souffre est invalidante, et même le jugement de son médecin concernant sa maladie peut être remis en question par les expert-e-s de l'AI (Ferreira 2015). En réaction sans doute à ce jugement social, les personnes que nous avons rencontrées ont souvent tenu à souligner devant nous la réalité de l'atteinte à la santé qu'elles subissent tout en ayant expérimenté la relative inefficacité de ce discours face au regard porté sur elles.

Lors des entretiens, ces personnes ont également utilisé deux stratégies de présentation de soi. Première stratégie, signifier qu'elles ont conscience de la solidarité dont elles sont bénéficiaires. Les personnes disent se sentir « redevables » (Laurent, en formation de vendeur, 45 ans) ou avoir « une dette » (Pierre, éducateur, 50 ans). La posture – humble et reconnaissante – correspond à l'image historique du « bon pauvre » (Castel 1995 ; Geremek

1978) et permet de se reconstruire sous l'angle de la redevabilité comme sujet conscient qui pense sa position dans le monde. Seconde stratégie, tenter de se démarquer du groupe des « profiteurs » en participant soi-même à nourrir le discours stigmatisant de l'abus. C'est par exemple le cas de Jérôme (en formation de conseiller de vente, 46 ans) :

Si les gens ont besoin, s'ils ont vraiment un problème de santé, ça, je suis d'accord, qu'ils ne peuvent plus travailler et puis qu'ils aient une rente de l'AI, ça, je suis d'accord, mais les gens qui peuvent travailler et puis qui se mettent à l'AI, ils essaient toujours d'y entrer, de toucher et puis de ne plus rien faire, après ça je ne trouve pas normal.

Cette pratique de distinction passe par l'énonciation du caractère invalidant de l'affection dont elles souffrent, comme Florent (employé de banque, 60 ans) qui explique que « sans vouloir profiter, parce que ce n'est pas mon genre du tout, [...] c'est une reconnaissance justement de mon incapacité au travail qui est en train de se réaliser ».

Dans la vie quotidienne, la honte d'être taxé de profiteur conduit certaines des personnes que nous avons interrogées à des pratiques d'évitement. Elles omettent de parler du fait qu'elles sont en contact avec l'AI. Marie (en attente de décision de l'AI, 48 ans) l'explique : « Je ne dis jamais. [...] Parce que les gens disent tous que [...] dès que vous êtes en demande AI, vous êtes un profiteur. » Carlos (mécanicien, 26 ans) explique également qu'il évite de dire qu'il est à l'AI. « On me posait souvent des questions : « Oui mais tu fais quoi ? Tu cherches quoi ? » Et souvent je mentais, je disais : « Je cherche du travail. » Mais je savais de base que non, je ne pouvais pas chercher du travail. » Gabriel (chargé de communication, 41 ans) explique :

J'étais toujours sous contrat avec mon employeur, [...] je pouvais un peu ruser, dire que j'étais encore sous contrat. [...] Le côté AI était plus facile à dissimuler, on va dire. En même temps, c'est assez dur de dire... dissimuler.

Mais le statut de pensionné AI n'est pas seulement honteux à cause du discours sur l'abus, il l'est également à cause des normes sociales capacitistes (Campbell 2009 ; Goodley 2014) des sociétés contemporaines. La crainte d'être jugé comme handicapé-e, perçu-e comme malade, ou incapable, se conjugue à celle d'être taxé-e de profiteur. Aline (auxiliaire de crèche, 32 ans) ou Martine (infirmière, 47 ans) expliquent par exemple ne pas dévoiler le fait qu'elles ont reçu des prestations de l'AI lorsqu'elles cherchent un emploi adapté à leur santé de peur de ne pas être jugées « compétentes ».

Les personnes qui nous disent avoir appris à « accepter » leur statut et ne plus ressentir de honte sont celles qui réussissent à justifier le fait d'être en contact avec l'AI, ce qui signifie – au moins pour un temps – qu'elles ont accepté la position sur l'échelle d'in/validité que leur a assignée l'AI. Brigitte (stagiaire dans un secrétariat, 55 ans) l'exprime en ces termes :

Je ne dis pas que je suis contente, du tout. Mais je me suis dit :  
« Mais, en fait, c'est une assurance sociale, j'ai cotisé pour ça. [...] »  
C'est un handicap que j'ai, c'est une fragilité. [...] » Il faut apprendre  
à accepter nos limites.

Aline (auxiliaire de crèche, 32 ans) explique qu'elle a accepté « de se dire : < OK, je ne peux plus. [...] > Le système est fait pour. Je répète aux gens que le système suisse est fait de filets sociaux, etc., à moi aussi d'accepter ça. »

Ce processus d'acceptation est toutefois pénible, comme l'explique Jean-Michel (contrôleur de qualité, 56 ans) : « Au début c'était difficile [...]. C'était un travail sur moi-même. [...] admettre qu'on peut être fatigué, que les autres ne nous voient plus de la même manière. » Quelques personnes, comme Paul (travailleur social, 33 ans), tiennent un discours plus provocateur qui atteste également la résistance à accepter ce statut : « Moi maintenant je le dis avec fierté. [...] Je sors de l'AI et alors ? » Laurent (en formation de vendeur, 45 ans) fait de même : « J'en parle [...] très facilement. [...] Je n'en ai rien à foutre. C'est ma situation actuelle. »

L'émotion est « une manière par laquelle nous négocions notre rapport à nous-mêmes, au monde, et aux autres », comme le relève Despret (2005, 283) et le discours sur la honte des personnes que nous avons rencontrées l'illustre bien. Nos données éclairent également quelques-uns des ressorts de la fabrique sociale de l'infériorisation, notamment le fait qu'elle provoque de la résistance. L'évocation de la honte n'est dès lors pas seulement la marque de l'intériorisation de sa place sociale, pour reprendre les termes de Pierre Bourdieu cités plus haut. Le registre de la honte peut aussi être mobilisé afin de contrer la dégradation de son statut social. Cette mobilisation reste néanmoins ambivalente du fait qu'il est impossible en société capacitiste de présenter positivement la situation d'invalidité.

## 10.6 Troisième dimension de la honte : l'effet-miroir

Lorsqu'elles se trouvent en réadaptation AI dans le cadre d'une réorientation professionnelle (stage, nouvelle formation) ou pour préparer cette réorientation via des programmes de réinsertion, quinze des personnes que nous

avons rencontrées évoquent une troisième dimension du registre la honte que nous nommons, dans une perspective quelque peu différente de l'interactionnisme symbolique de Charles Horton Cooley (1902), « effet-miroir ». En effet, dans le sens où nous l'utilisons, cet effet-miroir découle du fait que dans les programmes de réadaptation, d'une part les individus se trouvent dans une structure collective qui les met en présence d'autres personnes, ce qui leur donne un reflet de leur situation, et d'autre part que la conception ou les activités organisées leur renvoient une image de leur condition présente. La technologie de rapprochement de l'emploi via ces programmes leur pose différents problèmes.

D'abord, dans les programmes de réadaptation, les personnes que nous avons rencontrées ont côtoyé différents individus considérés par les politiques sociales comme ayant besoin d'une réadaptation professionnelle. Non seulement d'autres assuré-e-s de l'AI (dont l'invalidité peut découler de toute autre cause), mais encore des personnes à l'assistance sociale, ou ayant un problème d'addiction, ou dépendant de la législation sur l'asile, etc. Pour garantir leur viabilité économique, les prestataires de programmes ont décidé en effet d'accueillir des publics divers dont la caractéristique commune est l'éloignement de l'emploi. Voir d'autres personnes dans les mêmes programmes, comme en miroir, donne une expression concrète à leur sentiment de s'écarter des normes capacitistes.

Or, les personnes que nous avons interrogées jugent fréquemment leur situation incommensurable à celles des autres participant-e-s, et elles cherchent dès lors à s'en distinguer. Laurent (en formation de vendeur, 45 ans) rapporte qu'il a passé du temps dans une structure qui était « pour les toxicomanes et tout ça. Mais, moi, j'ai été là-bas, c'était aussi pour me poser et puis parce que j'avais un médicament qui était très fort après le burn-out [...] ce n'était pas évident. Là, on retombe assez bas ». Carlos (mécanicien, 26 ans) explique : « Les ateliers protégés qu'ils m'ont proposés, [...] c'étaient des gens encore plus en difficulté que moi, c'étaient des gens en chaise roulante. [...] Pourquoi on veut me mettre là-dedans ? » Marie (en attente de décision de l'AI, 48 ans) relate : « Je me suis retrouvée avec des gens, des requérants et des gens au chômage, qui n'en avaient rien à foutre d'être là. » L'effet-miroir provoque de la honte, mais aussi de la résistance en vue de contrecarrer les regards stigmatisants sur leur invalidité : tout en étant elles-mêmes stigmatisées, elles essaient de se distancier d'autres publics stigmatisés.

Ensuite, cet effet-miroir peut également être lié à la conception même du programme, qui peut donner une impression de retour à une étape antérieure de sa vie, à l'instar de Mario (en formation de chef de chantier, 56 ans) qui trouve difficile de « se remettre sur les bancs de l'école avec des gens de 19 ans ».

Marie (en attente de décision de l'AI, 48 ans) raconte : « Vous vous rendez compte ? J'ai dû faire des tests de calcul écrit. Comme les petits jeunes, on m'a fait faire de la grammaire. On m'a fait faire du calcul aussi. » Sonia (rentière AI, 46 ans) s'insurge également contre cette situation : « Vous ne pouvez pas demander à une personne [...] de mon âge, à 45 ans, ayant en tout cas 20 ans d'expérience professionnelle, de retourner à l'école scolaire, faire un bond en arrière de 20 ans. » Ces personnes expérimentent une forme de régression dans leur parcours de vie, un déclassement dans la hiérarchie des âges.

Le « bond en arrière » dont parle Sonia n'est en effet pas seulement temporel, il est également statutaire. C'est le retour à un statut de « personne en formation ». Il faut ici se souvenir que l'âge n'est pas une donnée naturelle ou un simple outil de classification, mais un rapport social (Jenny 1995 ; Perriard 2017 ; Tabin et Perriard 2014). Aux catégories d'âges instituées par l'État correspondent des normes sociales qui régissent notamment le rapport à l'emploi qui est la norme entre 25 et 64 ans en Suisse. Dans un parcours de vie standard, constitué par la séquence enfance – formation – emploi/famille – retraite, « la position dominante est occupée par la personne en emploi [...], les autres positions sociales étant pensées à partir de cette position dominante : c'est le but à atteindre plus tard pour les enfants et les jeunes, c'est le fait de l'avoir occupée qui justifie les prestations de retraite » (Tabin et Perriard 2014). Et c'est cette position dominante de travailleur adulte qui confère statut, autorité, argent et (relative) autonomie. Ce statut est remis en question par le processus de réadaptation qui repose principalement sur des formations et sur des stages.

Le statut inférieur lié à cette étape est confirmé dans les interactions avec l'AI. Brigitte (stagiaire dans un secrétariat, 55 ans) l'explique clairement :

Ce qui a été un peu difficile aussi, c'était de se dire qu'on est stagiaire à 55 ans après avoir travaillé pendant 38 ans... Stagiaire, et de ne pas aller seule à un entretien d'embauche. [...] C'est une coach [de l'AI] qui nous accompagne, ce qui est très bien. Mais il y a le statut où l'on travaille et puis là, c'est un autre statut.

Des attributs considérés comme normaux à l'âge adulte, tels l'autonomie, sont remis en question, ce qui est qualifié par Julie (employée de commerce, 27 ans) d'« infantilisation », avec des agent-e-s qui évaluent l'activité réalisée en disant : « Ça, c'est bien. Ça, c'est moins bien. Faudrait faire ci et ça. » Je ne l'ai pas très bien vécu. [...] C'est vraiment cet aspect un peu infantilisant des fois... » Dans son cas, elle a dû remplir une évaluation dont l'une des questions portait sur « la présentation et l'hygiène corporelle ». Le sentiment

de honte de Julie est lié ici au fait d'être évaluée sur des compétences qui sont de l'ordre de l'éducation. Or, ce sont les enfants que l'on éduque.

Enfin, l'effet-miroir peut être lié aux activités que les personnes effectuent dans le cadre des programmes de réadaptation. Les personnes que nous avons interrogées évoquent par exemple des tâches telles que « trier des habits, vous imaginez l'estime de soi après tout ça ? » (Marie, en attente de décision de l'AI, 48 ans), ou des activités considérées comme vides de sens et sans utilité : « C'était vraiment du temps perdu. [...] C'était une semaine où vous restez devant l'ordinateur pour apprendre un petit peu à le manier » (Mario, en formation de chef de chantier, 56 ans), ou encore comme inadaptées : « J'étais dans un truc pour faire conciergerie. [...] Je ne voulais pas devenir concierge [...] mais... [...] assistant en stérilisation » (Jean, rentier AI, 48 ans).

Dans les mécanismes de la réadaptation, les personnes interviewées expérimentent donc diverses formes de déviation par rapport à la « normalité », qu'il s'agisse d'un décalage avec les autres personnes participant aux programmes, par rapport à l'âge « normal » de la formation, ou de la spécificité du type de tâches qui leur sont proposées. La mobilisation du registre de la honte fonctionne, dans le cadre de cette troisième dimension, comme une manière de se reconstruire comme sujet en se distanciant des catégories et des activités dans lesquelles l'AI les place.

Cette mobilisation peut-elle subvertir les schémas classificatoires ? Lorsque les personnes interrogées expriment leur critique des actions de l'AI et leur résistance aux catégorisations faites par les agent-e-s de l'AI, c'est sans doute partiellement le cas, car elles se présentent comme des sujets et non comme des objets d'une action publique. Mais cette mobilisation signifie également qu'elles ont intériorisé l'idéologie capacitiste (Campbell 2008 ; Siebers 2013) car elles tentent de se distinguer des autres en les définissant comme « plus handicapées », « plus malades » ou comme appartenant à des groupes sociaux subordonnés (personnes réfugiées, au chômage...), ou des activités qui sont proposées en les présentant comme inadaptées à leur situation, voire indignes.

## 10.7 Conclusion

Notre analyse a montré que les personnes dont la capacité de travail est remise en cause par une atteinte à la santé se réfèrent spontanément à la honte, confirmant les conclusions d'études scientifiques antérieures qui soulignaient le rôle joué par la honte dans la reproduction des hiérarchies sociales. Nos résultats confirment la valeur sociale centrale de la capacité de travail et montrent que la honte fonctionne comme une force qui maintient les divisions sociales.

Une analyse plus fine indique toutefois que ses tonalités sont diverses. La honte se réfère dans certains cas au nouveau positionnement social que les personnes expérimentent parce qu'elles sont éloignées de l'emploi et en contact avec l'AI, une institution qui entérine cette distance. La honte découle de la hiérarchie capacitiste qui oblige les personnes à incorporer un statut infériorisé, celui d'invalidé ou de personne en risque d'invalidité, pour avoir droit aux prestations. Dans d'autres cas, la honte vient de la crainte ou de l'expérience d'un jugement social. Comme le discours moral sur l'abus tend à généraliser le soupçon sur les personnes invalides, la honte procède dans ce cas d'un processus de stigmatisation et d'humiliation. Enfin, la honte peut survenir comme conséquence de l'effet-miroir lié à la participation à des programmes de réadaptation. Elle renvoie alors à un décalage par rapport à la normalité (âge standard de la formation, confrontation avec d'autres personnes déclarées inaptes à l'emploi, type de tâches à effectuer) et concrétise l'éloignement de la norme dominante de capacités, l'emploi.

Toutefois, la honte n'est pas seulement une émotion négative dont la fierté serait l'antonyme. L'analyse des références à la honte que nous avons effectuée met au jour des usages plus complexes de cette émotion qui permettent de s'associer au groupe dominant des personnes en capacité d'emploi, de redevenir sujet. Il ne s'agit pas d'une remise en question frontale de la hiérarchie capacitiste, mais d'un déplacement des significations attachées à l'invalidité à l'aide de stratégies d'évitement, de démarcation, ou encore en mettant en évidence la violence des réassignations identitaires découlant du contact avec l'AI. La mobilisation du registre de la honte permet dès lors plutôt de mettre en question, à un niveau individuel, les catégories auxquelles sont assignées les personnes concernées: ces personnes sont des sujets, elles ne sont pas réductibles au statut d'invalidé (permanent ou en risque d'invalidité) que leur confère le contact avec l'AI. La honte s'inscrit alors dans le double registre des émotions décrit par Vinciane Despret (2005, 244), «de ce que nous fabriquons et de ce qui nous fabrique». La honte, parmi d'autres émotions, «particip[e] alors activement à la création du social» (Despret 2005, 246), elle peut être une force pour constituer autrement la «normalité».

Si les personnes que nous avons rencontrées s'engagent surtout dans des négociations individuelles de leur identité en mobilisant le registre de la honte, des manifestations d'action collective apparaissent également en Suisse, comme les mouvements Disability Pride<sup>5</sup> qui pourraient contribuer à subvertir de

5 En Suisse alémanique : <http://disability-pride.ch/fotos-umzug-2017>; en Suisse romande, une première Mad Pride a eu lieu en 2019 à Genève, la deuxième édition étant prévue en 2021 à Berne <http://www.coraasp.ch/pages/communication/journee-mondiale-de-la-sante-mentale/mad-pride-defilons-pour-la-diversite-le-101019-a-geneve-331> (4.3.2021).

manière moins individualisante la hiérarchie capacitiste et permettre de penser autrement le futur de l'emploi des personnes catégorisées comme invalides.

## 10.8 Références bibliographiques

- Ahmed, Sara. 2004. *The Cultural Politics of Emotion*. Edinburgh: Edinburgh University Press.
- Baker, Helen. 2013. The Significance of Shame in the Lives of Women who Experience Male Violence. *Liverpool Law Review*, 34: 145–171.
- Barrett, Timothy. 2016. Bourdieu, Hysteresis, and Shame: Spinal Cord Injury and the Gendered Habitus. *Men and Masculinities*, 21(1): 35–55.
- Biddle, Jennifer. 1997. Shame. *Australian Feminist Studies*, 12(26): 227–239.
- Bourdieu, Pierre. 1997. *Méditations pascaliennes*. Paris: Le Seuil.
- Bourdieu, Pierre. 1998. *La domination masculine*. Paris: Le Seuil.
- Bourdieu, Pierre. 2012. *Sur l'État. Cours au Collège de France (1989–1992)*. Paris: Raisons d'agir/Seuil.
- Bourdieu, Pierre et Yvette Delsaut. 1975. Le couturier et sa griffe: contribution à une théorie de la magie. *Actes de la Recherche en Sciences Sociales*, 1(1): 7–36.
- Campbell, Fiona Kumari. 2008. Exploring Internalized Ableism using Critical Race Theory. *Disability and Society*, 23(2): 151–162.
- Campbell, Fiona Kumari. 2009. *Contours of Ableism. The Production of Disability and Aabledness*. Basingstoke and New York: Palgrave Macmillan.
- Castel, Robert. 1995. *Les métamorphoses de la question sociale: une chronique du salariat*. Paris: Fayard.
- Chase, Elaine et Robert Walker. 2013. The Co-construction of Shame in the Context of Poverty: Beyond a threat to the Social Bond. *Sociology*, 47(4): 739–754.
- Clough, Patricia T. et Jean Halley (dir.) 2007. *The Affective Turn: Theorizing the Social*. Durham: Duke University Press.
- Conseil fédéral. 2017. *Révision de la loi fédérale sur la partie générale du droit des assurances sociales (LPGA). Rapport explicatif relatif à l'ouverture de la procédure de consultation*. Berne, <https://www.bsv.admin.ch/dam/bsv/fr/dokumente/the-menuebergreifend/vernehmlassungen/vernehmlassung-revision-atsg-bericht.pdf.download.pdf/vernehmlassung-revision-atsg-bericht-fr.pdf> (4.3.2021)
- Cooley, Charles Horton. 1902. *Human Nature and the Social Order*. New York: Routledge.
- Creed, Douglas, Ashley Hudson, Gerardo A. Okhuysen, et Kristin Smith-Crowe. 2014. Swimming in a sea of Shame: Incorporating Emotion into Explanations of Institutional Reproduction and Change. *Academy of Management Review*, 39(3): 275–301.

- Davis, Lennard J. 1995. *Enforcing Normalcy: Disability, Deafness, and the Body*. London: Verso.
- De Gaulejac, Vincent. 1996. *Les sources de la honte*. Paris: Desclée de Brouwer.
- Despland, Béatrice. 2012. *L'obligation de diminuer le dommage en cas d'atteinte à la santé. Son application aux prestations en espèces dans l'assurance maladie et l'assurance invalidité. Analyse sous l'angle du droit d'être entendu*. Genève-Zurich-Bâle: Schulthess.
- Despret, Vinciane. 2005. *Ces émotions qui nous fabriquent. Ethnopsychologie de l'authenticité*. Paris: Les Empêcheurs de penser en rond/Le Seuil.
- Driessens, Kristel. 2010. La relation entre intervenants sociaux et personnes vivant dans la pauvreté. Affronter l'exclusion et la dépendance. *Pensée Plurielle*, 25(3): 91–105.
- Ferreira, Cristina. 2015. *Invalides psychiques. Experts et litiges*. Lausanne: Antipodes.
- Ferreira, Cristina et Arnaud Frauenfelder. 2007. « Y en a qui abusent... ». Identifier, gérer et expertiser des ayants droit de la politique sociale. *Carnets de Bord en Sciences Humaines*, 13: 3–6.
- Fox, Catherine Olive-Marie. 2014. Toward a Queerly Classed Analysis of Shame: Attunement to Bodies in English Studies. *College English*, 76(4): 337–356.
- Fracheboud, Virginie. 2015. *L'introduction de l'assurance invalidité en Suisse (1944–1960). Tensions au cœur de l'État social*. Lausanne: Antipodes.
- Fraser, Nancy et Linda Gordon. 1994. A Genealogy of Dependency: Tracing a Keyword of the U.S. Welfare State. *Signs*, 19(2): 309–336.
- Frauenfelder, Arnaud et Carola Togni. 2007. Les « abus » à l'aide sociale: une rhétorique au cœur du gouvernement de la misère. *Carnets de Bord en Sciences Humaines*, 13: 43–55.
- Fullagar, Simone. 2003. Wasted lives. The Social Dynamics of Shame and Youth Suicide. *Journal of Sociology*, 39(3): 291–307.
- Geremek, Bronislaw. 1978. *La potence ou la pitié. L'Europe et les pauvres du Moyen-Âge à nos jours*. Paris: Gallimard.
- Glaser, Barney G. et Anselm A. Strauss. 2010. *La découverte de la théorie ancrée. Stratégies pour la recherche qualitative*. Paris: Armand Colin.
- Goffman, Erwin. 1973. *La mise en scène de la vie quotidienne. Tome II. Les relations en public*. Paris: Minuit.
- Goodley, Dan. 2014. *Disability Studies: Theorising Disablism and Ableism*. London: Routledge.
- Goodley, Dan, Rebecca Lawthom, et Katherine Runswick-Cole. 2014. Disability and Austerity: Beyond Work and Slow Death. *Disability and Society*, 29(6): 980–984.
- Holden, Chris. 2003. Decommodification and the Workfare State. *Political Studies Review*, 1(3): 303–316.
- Hughes, Bill. 2015. Disabled People as Counterfeit Citizens: The Politics of Resentment Past and Present. *Disability and Society*, 30(7): 991–1004.

- Jenny, Jacques. 1995. Rapports sociaux de sexe et autres rapports de dominance sociale : pour une intégration conceptuelle des rapports sociaux fondamentaux. *Cahiers du GEDISST*, 13: 109–130.
- Kosofsky Sedgwick, Eve. 1993. Queer Performativity: Henry James's the Art of the Novel. *GLQ: A Journal of Lesbian and Gay Studies*, 1(1): 1–16.
- Lordon, Frédéric. 2013. *La société des affects. Pour un structuralisme des passions*. Paris: Le Seuil.
- Loveday, Vik. 2016. Embodying Deficiency through ‹Affective Practice›: Shame, Relationality, and the Lived Experience of Social Class and Gender in Higher Education. *Sociology*, 50(6): 1140–1155.
- Mead, George H. 1963. *L'esprit, le soi et la société*. Paris: Presses universitaires de France.
- Mitchell, David T. et Sharon L. Snyder. 2000. *The Body and Physical Difference. Discourses of Disability*. Ann Arbor: University of Michigan Press.
- Moore, Allison. 2016. Shame on You: the Role of Shame, Disgust and Humiliation in Media Representations of ‹Gender-Fraud› Cases. *Sociological Research Online*, 21(2): 1–18. <https://doi.org/DOI:10.5153/sro.3942>.
- Munt, Sally R. 2008. *Queer Attachments. The Cultural Politics of Shame*. Aldershot: Ashgate.
- OECD. 2009. *Sickness, Disability and Work: Keeping on Track in the Economic Downturn*. Stockholm: Organisation for Economic Co-operation and Development, <https://www.oecd.org/els/emp/42699911.pdf> (4.03.2021).
- Offe, Claus. 1984. *Contradictions of the Welfare State*. London: Hutchinson.
- Parker Harris, Sarah, Randall Owen, Karen R. Fisher, et Robert Gould. 2014. Human Rights and Neoliberalism in Australian Welfare to Work Policy: Experiences and Perceptions of People with Disabilities and Disability Stakeholders. *Disability Studies Quarterly*, 34(4).
- Perriard, Anne. 2017. *Les figures de la dépendance problématique des adultes : analyse intersectionnelle des politiques sociales liées à l'âge et à l'emploi dans le canton de Vaud*. PhD dissertation, Faculté des Sciences Sociales et Politiques, Université de Lausanne.
- Piecek, Monika, Jean-Pierre Tabin, Céline Perrin, et Isabelle Probst. 2017. La normalité en société capacitiste. Une étude de cas (assurance invalidité suisse). *SociologieS [Online], Theory and research*, <https://sociologies.revues.org/6412> (4.03.2021)
- Piecek, Monika, Jean-Pierre Tabin, Céline Perrin, et Isabelle Probst. 2019. The ‹Compliant›, the ‹Pacified› and the ‹Rebel› : Experiences with Swiss Disability Insurance. *Disability and Society*, 34(4): 583–606.
- Pires, Alvaro. 1997. Échantillonnage et recherche qualitative : essai théorique et méthodologique. In Jean Poupart, Jean-Pierre Deslauriers, Lionel-Henri Groulx, Anne Laperrière, Robert Mayer et Alvaro Pires (dir.), *La recherche qualitative. Enjeux épistémologiques et méthodologiques*. Montréal: Gaëtan Morin, 113–169.

- Probst, Isabelle, Jean-Pierre Tabin, et Nelly Courvoisier. 2015. De la réparation à la réversibilité. Un nouveau paradigme dans l'assurance invalidité? *Revue Suisse de Sociologie*, 41(1): 101–117.
- Probst, Isabelle, Jean-Pierre Tabin, Monika Piecek-Riondel et Céline Perrin. 2016. L'invalidité: une position dominée. *Revue Française des Affaires Sociales*, 4: 89–105.
- Probyn, Elspeth. 2005. *Blush: Faces of Shame*. Minneapolis: University of Minnesota Press.
- Reeve, Donna. 2012. Psycho-Emotional Disablism: The Missing Link? In Nick Watson, Alan Roulstone, et Carol Thomas (dir.), *Routledge Handbook of Disability Studies*. New York: Routledge, 78–92.
- Scheff, Thomas. 2000. Shame and the Social Bond: A Sociological Theory. *Sociological Theory*, 18(1): 84–99.
- Schildrick, Margrit. 2002. *Embodying the Monster: Encounters with the Vulnerable Self*. London: Sage.
- Siebers, Tobin. 2013. Disability and the Theory of Complex Embodiment. For Identity Politics in a New Register. In Lennard J. Davis (dir.), *The Disability Studies Reader*. New York: Routledge, 278–297.
- Skeggs, Beverley. 1997. *Formations of Class & Gender: Becoming Respectable*. London: Sage.
- Skeggs, Beverley. 2004. *Class, Self, Culture*. London: Routledge.
- Skeggs, Beverley. 2009. The Moral Economy of Person Production: The Class Relations of Self-Performance on « Reality » Television. *The Sociological Review*, 57(4): 626–644.
- Stiker, Henri-Jacques. 2005. *Corps infirmes et sociétés: essais d'anthropologie historique*. Paris: Dunod.
- Tabin, Jean-Pierre, Arnaud Frauenfelder, Carola Togni, et Véréna Keller. 2010. *Temps d'assistance. Le gouvernement des pauvres en Suisse romande depuis la fin du XIX<sup>e</sup> siècle*. Lausanne: Antipodes.
- Tabin, Jean-Pierre et Anne Perriard. 2014. Le rapport social d'âge dans les politiques sociales. *Revue ; Interrogations?*, 19, [www.revue-interrogations.org/Le-rapport-social-d-age-dans-les](http://www.revue-interrogations.org/Le-rapport-social-d-age-dans-les) (4.03.2021).
- Walker, Robert. 2014. *The Shame of Poverty*. Oxford: Oxford University Press.
- Weiss, Karen G. 2010. Too Ashamed to Report: Deconstructing the Shame of Sexual Victimization. *Feminist Criminology*, 5(3): 286–310.
- Yates, Scott et Alan Roulstone. 2013. Social Policy and Transitions to Training and Work for Disabled Young People in the United Kingdom: Neo-Liberalism for Better and for Worse? *Disability and Society*, 28(4): 456–470.
- Young, Iris Marion. 2003. Autonomy, Welfare Reform and Meaningful Work. In Eva Feder Kittay et Ellen K. Feder (dir.), *The Subject of Care. Feminist Perspectives on Dependency*. Lanham: Rowman Littlefield, 40–60.

## About the Authors

*Kushtrim Adili* is a political scientist and scientific collaborator at the Zurich University of Applied Sciences' School of Social Work in Switzerland. He is interested in studying the links between migration and social inequality.

*Philip Balsiger* is assistant professor of sociology at the University of Neuchâtel, Switzerland. He is interested in the study of social movements, markets, and the transformations of the digital economy. He has recently co-edited the book *The Contested Moralities of Markets* (Emerald Publishing, 2019).

*Pierre Bataille* holds a PhD in sociology from the University of Lausanne. After being postdoc at the Université Libre de Bruxelles, he is now Maître de conférences at the Université Grenoble-Alpes, conducting research on inequalities in artistic and academic careers in a comparative perspective.

*Camille Budon* is a MA student at the University of Neuchâtel, Switzerland. Her studies focus on volunteering, citizenship, and firefighting. As part of the teaching staff, she supervises BA students and works at the School of Health Sciences Fribourg in a research unit specialized on ageing.

*Jacinto Cuvi* is visiting fellow at the London School of Economics. He holds a PhD in sociology from the University of Texas at Austin. His research focuses on informal labor in the urban South. His work has been published in such outlets as *Social Problems*, *Qualitative Sociology*, and *Theory and Society*.

*Piergiorgio Degli Esposti* is an associate professor at the University of Bologna. His research focuses on digital consumer behaviors and prosumption. His most recent article is *The increasing centrality of prosumption in the digital capitalist economy* (OJS Austrian Journal of Sociology, 2020).

*Rainer Diaz-Bone* is professor of sociology at the University of Lucerne, Switzerland. His research interests include research methods, social statistics and economic sociology. His most recent book publication is *Die "Economie des conventions". Grundlagen und Entwicklungen der neuen französischen Wirtschaftssoziologie* (Springer VS, 2018, 2<sup>nd</sup> ed).

*Ulrich Dolata* is professor of organizational sociology and innovation studies at the University of Stuttgart, Germany. His most recent book publication is *Collectivity and Power on the Internet. A Sociological Perspective* (Springer, 2018; with Jan-Felix Schrape).

*Rainer Gabriel* is a lecturer and researcher at the Zurich University of Applied Sciences' School of Social Work in Switzerland. His research focuses on ageing and the life course, with particular emphasis on poverty, inequalities in health, and the non take-up of social welfare benefits.

*Eltje Gajewski* is a research associate at the Institute of Sociology, University of Duisburg-Essen, Germany. Her research interests include digital platforms, digitalisation of work, ecological entrepreneurship, and sustainable work.

*Anna Gonon* is research associate at the School of Social Work/FHNW. Her research interests include the sociology of employment and labor market integration. Her recent publication is *Legitime Leiden. Die Rechtfertigung von eingeschränktem Arbeitsvermögen und betrieblichen Reintegrationsmaßnahmen* (Sozialer Fortschritt, 2021, 70/3: 131–148).

*Monika Götzö* is professor and head of the Institute of Diversity and Social Integration at the Zurich University of Applied Sciences' School of Social Work in Switzerland. Her research focuses on vulnerability and social integration, combining a cultural studies approach with transdisciplinary stakeholder-involvement in various fields of social work.

*Anne Jourdain* is associate professor of sociology at the Paris-Dauphine University, France. Her research interests include digital work, gender, and career change. She recently co-authored *The Social Meaning of Extra Money: Capitalism and the Commodification of Domestic and Leisure Activities* (Palgrave Macmillan, 2019).

*Sonja Kubat* is a political scientist and scientific collaborator at the Zurich University of Applied Sciences' School of Social Work in Switzerland. Her research interest includes urban development, poverty, and social policy.

*Dominique Méda* is professor of sociology at the University Paris Dauphine-PSL, France. Her research interests include relationship to work, social policies, wealth indicators. Her most recent book publication is *Manifeste Travail. Démocratiser. Démarchandiser. Dépolluer* (Le Seuil, 2020; with Julie Battilana and Isabelle Ferreras).

*Eva Nadai* is professor at the School of Social Work/FHNW. Her research focuses on social policy, welfare institutions and the labour market. Her recent book is *Werten und Verwerten. Konventionen der Beschäftigung von Menschen mit Behinderungen in Wirtschaft und Wohlfahrtsstaat* (Springer VS, 2019; with Alan Canonica, Anna Gonon, Fabienne Rotzetter, and Martin Lengwiler).

*Mihaela Nedelcu* is titular professor of sociology at the University of Neuchâtel, Switzerland. Her main research topics concern migration processes and the social impact of digital technologies. She recently co-edited the special issue *Precarious Migrants, Migration Regimes and Digital Technologies* (Journal of Ethnic and Migration Studies, 2020).

*Michel Oris* is professor of demography and socioeconomics at the University of Geneva. His research focuses on inequality, with particular emphasis on the living and health conditions of older adults and on vulnerability along the life course.

*Céline Perrin*, a sociologist, is an associate member of the Laboratoire de recherche santé social (Laress) of the Haute école de travail social et de la santé (HETSL/HES-SO) in Lausanne. Her research areas include disability studies, gender studies, and intersectional theory, with particular interest in gender and sexuality.

*Monika Piecek* is a doctoral candidate in the Institute of Gender Studies at the University of Geneva. Her doctoral research focuses on othering processes in Swiss disability insurance drawing on insights from critical disability studies and intersectional theory.

*Isabelle Probst* is associate professor of social psychology at the Haute école de Santé Vaud (HESAV/HES-SO) in Lausanne. Her research interests include disability, experience with social insurance, and various occupational health issues.

*George Ritzer* is a distinguished Emeritus professor at the University of Maryland. His work focuses on consumer culture, prosumption, globalization, and McDonaldization. His last book is *The McDonaldization of Society: Into the Digital Age* (Sage Publication, 2018).

*Marie Sautier* is a PhD Candidate at the University of Lausanne and Sciences Po Paris. She works on recruitment practices in academia and the internationalisation of the Higher Education system. She has published on the intersections of gender, academic mobility, and precarity.

*Christian Suter* is professor of sociology at the University of Neuchâtel, Switzerland. His research interests include social and economic inequalities, globalization, social indicators, and quality of life. His most recent book publication is *The Middle Class in World Society* (Routledge, 2020).

*Jean-Pierre Tabin* is full professor of social policy at the Haute école de travail social et de la santé (HES-SO). His research interests include (dis)ability, poverty policies, unemployment insurance, social assistance, homelessness. His most recent book is *Repenser la normalité. Perspectives critiques sur le handicap* (Le Bord de l'Eau, 2019; with Monika Piecek, Céline Perrin, and Isabelle Probst).

*Chris Tilly* is professor of urban planning and sociology at the University of California Los Angeles. His research examines job quality, inequality, and grassroots collective action. His most recent book is *Where Bad Jobs are Better: Retail Jobs across Countries and Companies* (Russell Sage, 2017).